



Commune de Pompaples  
Conseil Général

Pompaples, le 02 juin 2025

## PRÉAVIS MUNICIPAL N°06.2025/2

# Réfection énergétique du bâtiment de la salle communale de la Biolle

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Composée de Françoise Salone, Jean-Bernard Tesauri et Vincent Delafontaine, la commission des finances a été convoquée le lundi 19 mai 2025 en salle de Municipalité pour prendre connaissance du préavis susmentionné.

Alain Bonzon, Syndic et Joël Fontolliet, municipal, nous ont exposé le sujet.

Suite à une étude énergétique du bâtiment de la Biolle réalisée en 2019, la municipalité souhaite améliorer son efficacité.

D'un point de vue financier, le projet se traduirait de cette manière :

Coûts pour la rénovation de la toiture	CHF 153'700.-
Coûts de l'installation photovoltaïque	CHF 76'800.-
Coût total du projet	CHF 230'500.-

Subsides cantonaux et communaux pour l'isolation et les panneaux photovoltaïques déjà soustraits au total	CHF 54'500.-
---	--------------

La Municipalité prévoit d'amortir les investissements selon les normes du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) en vigueur depuis le 1er janvier 2024.

Toiture :

CHF 16'450 seront prélevés du fonds de réserve.

Le solde de CHF 137'250 sera amorti sur 30 ans à raison de CHF 4'575 par an (amortissement linéaire).

Installation photovoltaïque :

CHF 10'050 seront prélevés du fonds de réserve.

Le solde de CHF 66'750 sera amorti sur 10 ans à raison de CHF 6'675 par an (amortissement linéaire).

La commission, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples  
vu le préavis N°06.2025/2 de la Municipalité du 16 mai 2025  
où le rapport de la Commission des finances  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour  
décide  
d'accepter ce préavis communal.

La Commission :

Françoise Salone

Jean-Bernard Tesauri

Vincent Delafontaine